Le droit de réponse est un texte sans lien hypertexte ni image, avec des contraintes sur le nombre de signes. Des éléments complémentaires pourront être diffusés par Planet-score pour préciser certains points. Ce droit de réponse a été publié sur le site de Mediapart le 16 janvier 2026.

RÉPONSE DE PLANET-SCORE

Planet-score, mis en cause dans cette publication de Médiapart, entend apporter les corrections, précisions et indications suivantes :

Concernant le Fonds de dotation détenant la marque Planet-score

Le Fonds de dotation Solid Grounds Institute est dirigé par son **Conseil d'Administration** (11 personnes, mandats **bénévoles**). Son président est **Pierre-Henri Gouyon**. Il est assisté de **vice-présidents, d'un secrétaire, d'une trésorière**, et de **6 administrateurs**. Sabine Bonnot est trésorière, elle ne "pilote" pas le Fonds. **Des experts (eux aussi bénévoles)** viennent en appui sur leurs domaines d'expertise, sur différents sujets et moments de construction ou de diffusion de connaissances, selon leurs disponibilités. **Le Fonds a travaillé avec 11 des 17 experts des collèges à ce jour.** Certains n'ont pas encore été sollicités car les chantiers prioritaires n'étaient pas dans leur domaine. **Ni les statuts du Fonds de dotation, ni son site internet, ne font état d'un "Conseil Scientifique" constitué à ce jour. Aussi la question de savoir si un tel Conseil, qui n'existe pas, se serait réuni, n'a aucun objet.**

Concernant la forme juridique de Planet-score SAS, exploitant de Planet-score

Planet-score SAS est une société à mission au sens de la loi Pacte, et a été créée dans le seul objectif de servir sa mission : accompagner et accélérer la transition du secteur agricole et agroalimentaire dans une optique "One Health". La réalisation de sa mission est vérifiée par un Organisme Tiers Indépendant accrédité. Être une ''entreprise privée'' n'est pas répréhensible. Par ailleurs, Planet-score a bel et bien fait le choix de l'indépendance : **aucun revenu ne provient de la publicité ni de partenariats de communication pour ou avec des marques, il n'y a aucun fonds d'investissement, ni aucune dette bancaire, ni aucune subvention.** Planet-score réalise une croissance organique et **n'a aucun lien d'intérêt.** Les marques rémunèrent des services et prestations. Elles n'ont à aucun moment la capacité d'influer sur les résultats, qui sont bien souvent assez dégradés : **plus de 67% des notations Planet-score sont actuellement des D ou des E** (sur plus de 130 000 produits alimentaires évalués). Les marques qui sont engagées dans des travaux avec Planet-score ont des objectifs sincères de compréhension et d'amélioration de leurs impacts environnementaux, et aucune d'elles n'a d'ailleurs jamais tenté d'influencer les évaluations Planet-score.

Les notations Planet-score sont accessibles **gratuitement** via l'application mobile de l'UFC Que Choisir (**QuelProduit**), pour plus de **130 000 produits alimentaires**.

Concernant la confidentialité des comptes de Planet-score SAS

La loi permet aux petites entreprises de se placer sous **protection en déposant leurs comptes sous format confidentiel.** Cette législation permet, notamment, de les **protéger dans leurs relations avec leurs clients et vis-à-vis de la concurrence**. Planet-score bénéficie donc tout simplement de cette protection légale qui n'est ni répréhensible ni motivée par une volonté de

non-transparence. A titre d'exemple, la société BP MEDIA qui exploite le média en ligne **Bon Pote**, évoqué dans l'article de Mediapart, s'est également placée sous la protection de cette loi, ses comptes sont confidentiels.

Concernant le modèle économique de la société à mission Planet-score SAS

L'angle de l'article semble chercher à établir un parallèle entre le Nutri-score et Planet-score, notamment en termes de modèle économique. Cette approche n'a cependant aucun sens. En procédant ainsi, des différences fondamentales entre une évaluation dite nutritionnelle et une évaluation environnementale sont en effet ignorées.

Une évaluation dite nutritionnelle repose sur **quelques données nutritionnelles qui figurent sur les emballages des produits** (gras, sucre, sel…), et sur un algorithme très simple qui note et pondère ces quelques données. Une évaluation environnementale, elle, repose sur des **informations techniques spécifiques détaillées, en très grand nombre, qui ne figurent pas sur les emballages,** et qui sont, en outre, généralement protégées (recettes, process de transformation, pratiques agricoles des filières et fournisseurs, etc), ainsi que sur des algorithmes beaucoup plus complexes. Le travail requis pour obtenir de telles évaluations et notations environnementales ne peut donc pas être gratuit ni sur le même modèle économique que le Nutri-score.

Plus de **85% des résultats environnementaux dépendent de l'amont agricole**. Planet-score travaille donc régulièrement sur des **volumes très conséquents de données détaillées** concernant les pratiques agricoles à l'échelle de chaque exploitation et des filières (rotations des cultures, % de haies, usage d'intrants tels que pesticides et fertilisants, couverture des sols, etc.). Travailler ces données nécessite une expertise importante pour structurer la collecte l'information, contrôler la qualité des données, mobiliser les algorithmes de notation sur les différents paramètres, restituer les éléments en rendant les enjeux et leviers compréhensibles, et ensuite accompagner les entreprises qui souhaitent travailler les axes d'amélioration identifiés. Ces prestations sont nécessairement payantes, comme le sont toutes les prestations de cette nature (dont celles fondées sur d'autres algorithmes, publics ou non). En effet, et bien que cela semble bien plus pertinent, l'article ne compare pas Planet-score **aux autres dispositifs existants en matière environnementale**, dont notamment celui du gouvernement (ACV/Agribalyse), qui est **infiniment plus coûteux** : les entreprises de l'agroalimentaire déboursent régulièrement **5 000€ à 20 000€ HT par produit** auprès de bureaux d'études pour faire réaliser des analyses ACV – **à comparer aux 10€ à 100€ HT par produit du côté de Planet-score**. Certes, les évaluations ACV sont subventionnées entre 50% et 70% par l'État, mais le solde restant à charge pour les entreprises demeure important, bien plus élevé que celui représenté par le recours à Planet-score. Le dispositif public présente aussi un coût non négligeable pour les contribuables. En tout état de cause, quel que soit l'outil, les évaluations environnementales et l'éco-conception ne peuvent être gratuites, même dans le cas d'étiquetages publics : le travail nécessaire pour obtenir des évaluations basées sur les pratiques **réelles détaillées** sera nécessairement payant.

Concernant les prestations et l'étiquetage Planet-score

Contrairement à ce qu'indique l'article, depuis plus de 3 ans, **les Fermiers de Loué affichent bien les étiquettes Planet-score, sur les poulets comme sur les œufs, en digital et sur les emballages**. Fermiers de Loué fédèrent 1200 éleveurs, pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 300 millions d'euros. L'abonnement annuel à Planet-score est, dans ce cas, de 5000€ HT -

somme la plus élevé de la grille tarifaire. Par ailleurs, Labeyrie fait bien partie des entreprises qui ont contractualisé avec Planet-score SAS pour des évaluations.

Dans tous les cas, il n'y a pas de redevance spécifique pour l'usage des étiquetages, aussi bien en digital que sur les emballages. Les entreprises s'acquittent de l'abonnement annuel, et paient 10€ HT par évaluation de base et par produit, soit un prix dérisoire par rapport aux coûts d'autres évaluations environnementales, ce qui leur ouvre le droit, dans des conditions encadrées, d'utiliser l'étiquetage. Ces prix sont indispensables à Planet-score SAS pour couvrir, notamment, les frais liés à la plateforme de calcul, au stockage sécurisé des données d'entrée et des résultats, et à l'usage de l'étiquetage (validation de conformité aux règles d'usage).

Concernant le caractère volontaire de l'affichage

À ce jour, aucun affichage - qu'il soit nutritionnel, environnemental, social ou relatif à l'origine - n'est obligatoire. Planet-score n'est pas responsable de cette situation, qui résulte de contraintes juridiques et politiques européennes. Une directive européenne, en cours de transposition, destiné à améliorer l'information des consommateurs, prévoit d'ailleurs la **pluralité des dispositifs d'information**.

La préférence manifestée dans l'article pour un dispositif d'affichage environnemental porté par les pouvoirs publics laisse songeur. **Ce sont précisément les lobbies industriels qui, depuis plusieurs années, militent pour un dispositif unique piloté par l'Etat ou l'Union Européenne**. Le référentiel ainsi visé - fondé sur l'ACV - est un outil qui promeut l'intensification des pratiques agricoles et agroalimentaires. Par ailleurs, dans les sondages réalisés depuis plusieurs années concernant l'affichage environnemental alimentaire, **la confiance des citoyens français dans les pouvoirs publics est très faible** : 32% (au même niveau que les marques et les enseignes), et 84% pour les associations de consommateurs. La tendance est la même ailleurs en Europe. Les consommateurs souhaitent des étiquetages indépendants. **Planet-score obtient les meilleurs résultats de confiance dans ces études (médiane à 80%).**

Le Ministère de la Transition écologique précise d'ailleurs (voir les annexes de l'article) que "Planet-score et le futur affichage gouvernemental ne s'opposent pas". Ils se complètent. Le Ministère indique que "Planet-score encourage la transition vers l'agroécologie".

Concernant les jugements portés par François Martin (Yuca SAS, exploitant Yuka)

Le choix de l'article de s'appuyer sur la parole d'un concurrent de Planet-score et de relayer ses jugements interroge. Yuka est exploitée par une entreprise privée qui a tenté, en 2020, de lancer avec d'autres acteurs privés un score environnemental, sans grand succès à ce jour malgré la mobilisation de moyens bien plus importants que ceux de Planet-score. Yuka est rémunéré par les personnes et entreprises qui paient l'abonnement Premium de son application, et bénéficie également de l'appui de fonds de venture-capitalists. Chaque structure est libre d'organiser son indépendance comme elle l'entend. Planet-score fait le choix de s'appuyer uniquement sur une très large base de clients, pour ne dépendre d'aucun ni de personne en particulier. Quoiqu'il en soit, il n'appartient a priori pas à un concurrent de se positionner sur la reproductibilité des évaluations de Planet-score. Il est intéressant de relever qu'il n'est pas possible de reproduire gratuitement les calculs des scores Agribalyse publics.

Concernant le Nutri-score

L'affirmation selon laquelle Planet-score serait plus favorable que le Nutri-score pour les marques est erronée. C'est le contraire : **environ 15% seulement des produits évalués par Planet-score arborent des étiquettes A ou B, contre 44% pour le Nutri-score. Symétriquement, environ 67% des produits ont des étiquettes Planet-score D ou E, contre 33% pour le Nutri-score.**

Dans les cas où les entreprises utilisent les deux dispositifs, les deux étiquettes cohabitent harmonieusement, apportant des informations **complémentaires**. A titre d'exemple, Picard Surgelés, Groupe Pomona, Biocoop font partie des entreprises qui affichent les deux informations. **84% des consommateurs** déclarent bien comprendre la différence entre Planet-score et le Nutri-score. Les champs sémantiques rattachés aux deux étiquettes sont disjoints. Les termes dont les occurrences sont les plus fréquentes pour le **Nutri-score** sont : **gras, sucré, salé, santé, qualité nutritionnelle**. Les termes dont les occurrences sont les plus fréquentes pour **Planet-score** sont : **utilisation de pesticides, climat, mode d'élevage, impact, biodiversité, environnement, planète, respect**.

Planet-score n'a en outre **aucune volonté d'imposer un quelconque système commercial**. La **pluralité d'informations** fait partie des valeurs fondamentales portées par Planet-score. **Cette pluralité apporte une valeur ajoutée pour mieux éclairer les consommateurs et stimuler l'innovation**, comme l'a évoqué **l'Autorité de la Concurrence** dans un avis de 2025 sur les systèmes de notation. Ewö est gratuit.

Éthique du débat scientifique

Selon Planet-score, il convient d'être très vigilant sur la **transparence des controverses scientifiques**. Il n'y a précisément pas ou plus de "consensus scientifique" aujourd'hui sur un certain nombre de questions en lien avec l'alimentation et l'agriculture. Tenter de clore les discussions et débats par des arguments d'autorité ou par le dénigrement est non seulement improductif, mais **préjudiciable à la qualité du débat scientifique lui-même**. La science progresse par la confrontation d'hypothèses, et les scientifiques ont, à ce titre, le devoir d'accueillir les controverses. Qualifier d'« anti-science » des travaux portés par des chercheurs et des professionnels de santé - comme les équipes à l'origine de la vaste méta-analyse européenne PURE, les Dr Lecerf, Legrand ou Ennezat, le Pr Hublin - ainsi que leur relais dans la sphère publique au service de la transparence et de l'amélioration des connaissances, constitue une accusation dépourvue de tout fondement et contraire à l'intérêt général.

Erreurs sur Planet-score et sur son équipe

Planet-score n'a pas été conçu ni administré par l'ITAB, qui n'a jamais détenu le savoir-faire ni les algorithmes. La démarche collective initiale, multipartenaires, a été incubée par l'ITAB et s'en est émancipée totalement depuis début 2023. Greenpeace, évoqué dans l'article, n'a pas démissionné de l'administration de Planet-score, à laquelle elle n'a jamais participé, mais de celle de l'ITAB. L'article ne mentionne pas que la Présidente de Planet-score SAS, Sabine Bonnot, outre un diplôme d'HEC obtenu il y a 30 ans et un BPREA (formation agricole) en 2008, a travaillé dans l'agroalimentaire en France et à l'international, et suivi plusieurs parcours de formation professionnelle dans ce domaine. Il ne précise pas non plus que l'équipe de Planet-score réunit par ailleurs des compétences d'ingénieurs en biochimie des aliments et en agronomie.

Concernant la relation contractuelle avec Green Lobby

Green Lobby a apporté un appui à Planet-score pendant environ trois ans. **Planet-score SAS a mis fin à la relation contractuelle par écrit fin juin 2025.** La cause présentée par l'article quant à la rupture de cette relation est erronée. La décision a été prise par Planet-score en raison de divergences importantes sur la **directive européenne Green Claims**, directive sur laquelle Green Lobby œuvrait pour plusieurs clients : Planet-score plaidait pour que la directive n'empêche pas la **pluralité** des dispositifs d'étiquetage environnemental et qu'elle ne musèle pas les associations de consommateurs. Planet-score souhaitait donc que le texte ne soit pas voté en l'état fin juin 2025. Green Lobby préférait que le texte soit voté, et que des "aménagements" soient trouvés plus tard.

Il est en outre faux d'écrire que Planet-score aurait pour "ambition de devenir l'unique affichage environnemental et nutritionnel". Planet-score a, au contraire, toujours défendu publiquement la **pluralité des dispositifs**, notamment parce qu'elle seule est de nature à stimuler l'innovation et les avancées scientifiques.

Par ailleurs, si Green Lobby a apporté un appui pour l'organisation d'un colloque organisé le 23 juin **2023** à l'Assemblée nationale, cela n'a aucunement été le cas pour le colloque organisé dans le même lieu le 14 mai **2025** et auquel une première version de l'article de Médiapart faisait référence. Colloque qui a au demeurant permis à une vingtaine d'intervenants (de nombreux scientifiques, dont un membre du GIEC) de présenter leurs travaux, et qui a été organisé sans aide ni soutien financier extérieur.

Concernant la notation des produits issus de l'élevage

L'article publié par Bon Pote et cité par Mediapart a fait l'objet, le 3 janvier 2026, d'un **droit de réponse** eu égard à la confusion entretenue sur ce sujet, aussi bien sur la réalité des notations Planet-score que sur les enjeux méthodologiques et scientifiques.